

Un récit historique de Michel Carrière

Lou Roc de BION

Lorsque vous empruntez la route de Miers, entre les anciennes carrières de la Rondelle et le lieu-dit « La Taillade », vous passez au pied du « rocher de Bion ». D'où vient ce nom ? C'est ce que nous allons essayer de vous raconter.

La Révolution parisienne de 1848 amène la chute de Louis-Philippe. Les Républicains qui avaient été frustrés de leurs espérances par le 1er Empire et la Restauration monarchique triomphent. Le Gouvernement provisoire proclame la République. Le suffrage universel est institué.

Un homme d'extrême gauche, Emile Labrousse, est nommé commissaire de la République pour le Lot, le Cantal et la Corrèze. Il remplace les préfets. Dans notre département, il est assisté par Pierre Lafon qui met en place des hommes sûrs. Un arrêté du Commissaire du Gouvernement en date du 22 mars 1848 nomme Jean-Baptiste Linars, homme de gauche, maire de Floirac en remplacement d'Antoine Dunoyer. Ce dernier abandonne la mairie non sans quelques réticences. Les élections législatives d'avril 1848 font ressurgir les dissensions qui animaient la population de notre commune depuis 1793.

Les élections municipales, en août, amènent une municipalité à majorité républicaine socialiste qui confirme la nomination de Jean-Baptiste Linars, 28 ans, comme maire, et prend pour adjoint Pierre Rivière, 33 ans. Alors, à Floirac comme dans quelques communes voisines, les républicains triomphants se livrent à « des extrémités coupables ». C'est dans cette ambiance que se déroule le drame qui a donné naissance à la dénomination du « Roc de Bion ».

Depuis les élections parlementaires d'avril 1848, Pierre Pagès dit Bion, cultivateur à Laborie du causse de Floirac, âgé d'une quarantaine d'années, homme soi-disant d'opinion modérée, est en désaccord avec certains électeurs car il refuse de partager les principes politiques des républicains.

Un jour, à la suite de ces élections, il prend la défense de Lescure de Soult qui, après une vive discussion, est attaqué sur la place du village. A partir de ce moment, Bion devient l'objet d'une haine implacable de la part de certains républicains.

A quelques temps de là, il descend au bourg pour assister à un enterrement. Etant en sueur, il se met au soleil devant la porte de l'église et est alors pris à parti par Bouzou aîné qui lui montre le poing et lui crie : « *La journée d'aujourd'hui n'est pas encore passée !* ». Le curé de Floirac, Urbain Charles, témoin de ces démonstrations hostiles à l'égard de Pagès, l'invite à entrer dans la sacristie et à s'échapper par la porte de derrière. Pagès refuse cette offre, assiste à la messe et sort de l'église avec le cortège funèbre. A peine est-il sur la place qu'il est assailli par une grêle de pierres lancées par Antoine Mazarguil dit Perdigal, Jean Lugol aîné, Pierre Monville, Etienne Cassan, Jean Salamagne et Jean Lacaze. Peu après, il est terrassé et traîné sur le sol. Le maire, Jean-Baptiste Linars, intervient alors pour disperser les forcenés ; Pierre Pagès reçoit quelques soins puis il est conduit en prison par un piquet de la garde nationale, le temps de laisser les esprits se calmer, après quoi il est relâché.

Une autre fois, alors qu'il se trouvait sur la place du village, Bion voit

arriver M. Linars, ceint de son écharpe, accompagné d'un grand nombre de personnes. « *Ils voulaient danser une ronde autour du tilleul* ». Apercevant Pagès, le maire le somme de se retirer car il les gêne. Pagès lui fait remarquer que la place est publique et qu'il a le droit d'y rester comme les autres. Le maire se tourne alors vers ceux qui le suivent et aussitôt plusieurs d'entre eux tombent sur Pagès et l'assomment.

Plus tard, Elie Mazarguil cherche querelle à Pierre Pagès parce qu'il refuse de voter pour M. Lamothe, candidat des républicains au Conseil Général.

« Mais ces diverses scènes ne sont que les avant-coureurs du crime commis sur la personne de Pagès, dans la soirée du 12 novembre 1848. »

Ce 12 novembre 1848, un banquet populaire réunit l'ensemble des républicains de Floirac et leurs sympathisants. A l'issue de ce banquet, Pierre Rivière, adjoint au maire, Augustin V. 43 ans, menuisier et Gabriel S. 32 ans, se rendent à l'auberge de Pierre Magibert. Ils y trouvent Pierre Pagès dit Bion qui venait de passer une partie de la journée à boire avec Manuel, cordonnier, « *libations assez copieuses puisque Manuel était tombé de sur le banc* ». Il ne tarde pas à s'élever une discussion entre Pagès et les arrivants. Le sujet en est, naturellement, le même que celui qui servait d'aliment à toutes les querelles et discordes dans la commune. Pagès se montre fort peu respectueux envers l'autorité municipale et déclare qu'il ne reconnaît ni le maire ni l'adjoint vu qu'ils n'ont pas encore prêté serment. (Dans une déposition P. Manuel indiquera : « *il existe des rivalités contre Pagès et qui provenaient d'un certain cri de « Riquiqui ! » que Pagès faisait entendre en se retirant chez lui* ») . Les termes dont il se sert dans cette discussion doivent être bien vifs puisque Magibert, un peu son parent, le connaissant « *assez prompt, assez exalté* » lui témoigne

quelque appréhension et l'invite à coucher chez lui cette nuit-là, ce que Pagès refuse.

Pierre Rivière et ses compagnons quittent l'auberge les premiers et se rendent à une autre auberge tenue par l'adjoint lui-même pour prendre un café. Ils trouvent là le maire, Linars, Pierre L. 37 ans, maréchal ferrant, Antoine G. 23 ans, Jean C. 20 ans et Pierre B. 23 ans. Vers les 7 heures du soir, entre dans l'auberge Antoine Cledele, venu demander des témoins pour signer un testament que M^o Léon Lamothe, notaire, doit établir chez une voisine. Pierre Rivière, Gabriel S. , Augustin V. et Pierre L. sortent pour se rendre à l'invitation et les autres restent quelques temps au café, tandis que le maire se retire pour aller se coucher car il doit partir le lendemain pour plusieurs jours.

Pendant ce temps, Pierre Pagès quitte lui-même l'auberge de Magibert et se rend au Ban de Gaubert chez Pierre Manuel, tailleur d'habits, pour lui demander de lui tailler une blouse. Environ une demi-heure après, « *gai mais sans être en état d'ivresse prononcée* », il sort de chez Manuel et prend le chemin du causse pour rentrer chez lui.

Quelques instants après son départ, Pierre Manuel est obligé de sortir dans la rue pour satisfaire quelque nécessité et, dans la demi-obscurité, il voit venir vers lui un groupe de gens marchant d'un bon pas qui prend lui aussi le chemin du causse. Dans ce groupe, il reconnaît Jean S. pressurier (il tient le moulin à huile de noix), Jean C. aîné, Antoine G. fils plus jeune, Pierre B., Etienne Cassan fils aîné et Paretie de Mézels. Une jeune fille, Jeanne Magibert, qui se trouve avec la fille de Pierre Pagès vers les sept heures et demie, sur l'escalier de la maison de Blondeau, le garde champêtre, voit aussi passer ce groupe d'hommes qui, sans parler, suit en courant le chemin du causse. Inquiètes, toutes deux rejoignent Pierre Manuel et ensemble ils écoutent « *s'il se passe quelque chose sur la hauteur* », mais ils n'entendent rien.

Le fils aîné de Pagès « *enfant d'une quinzaine d'années qui se trouvait aussi avec Manuel (lui demande) de l'accompagner pour porter au besoin secours à son père* ». Le tailleur lui répond qu'ils ne seraient pas en force en cas d'attaque mais qu'il pense Pagès hors de danger car il a une avance notable.

Cette avance, cependant, n'est pas considérable : Pierre Pagès entend les hommes venir derrière lui. Il presse le pas, espérant gagner le haut de la côte avant d'être rattrapé. Mais, arrivé au Pech Lasserre, au sommet de la côte, à son grand étonnement, il trouve Augustin V. et Pierre L. « *qui au lieu d'aller servir de témoins ou après la confection de l'acte, avaient couru au-devant de lui* ». Une lutte inégale s'engage. Pendant que Pagès se débat, les poursuivants arrivent et aussitôt Antoine G. et Jean C. prêtent main forte aux assaillants. Pagès est progressivement bousculé en direction du rocher formant escarpement à environ 80 mètres du chemin. A quelques mètres du rocher, Augustin V. lui dit : « *Tiens, Jean Foutre, c'en est fait de toi, jamais plus tu ne reviens à Floirac !* ».

Françoise Vergne qui demeure à quelque distance sort de sa maison pour voir ce qui se passe. Entendant ces paroles, elle est saisie de frayeur et se hâte de rentrer chez elle. L'exécution suivant la menace, Pierre Pagès est poussé au bord de l'escarpement, profond de cinq ou six mètres, il glisse et roule dans le précipice, et, tandis que ses agresseurs font rouler sur lui des quartiers de rocher pour l'achever, il se traîne et se blottit, brisé, derrière un accident de terrain où on ne peut l'atteindre. Au bout d'un moment, la chute de grosses pierres cesse. Pagès se croit sauvé mais ne bouge pas. Heureusement pour lui car, contournant l'escarpement, deux des agresseurs viennent vérifier le résultat de leur travail et Pierre B., le voyant étendu, silencieux et immobile, le croit mort et crie : « *Te voilà donc, cochon ! Restes-y ! Tant pis pour toi !* ».

« *Prenant dans la gorge le chemin de Floirac à Miers* », les autres agresseurs s'approchent aussi et Pagès entend qu'il est question de porter son cadavre à la Dordogne afin que quelque passant ne le découvre pas le lendemain, jour de foire à Miers. S. de Rul, qui semble-t-il n'a pas participé à l'exécution, les en empêche en leur disant : « *En voilà assez ! Retirons-nous !* »

Ils se retirent en effet, abandonnant le malheureux qui reste là étendu jusque vers 11 h ou minuit, puis se relève à grand peine et parvient à se traîner jusque chez lui. Le voyant arriver dans cet état, couvert de sang, sa femme et ses deux plus jeunes fils sont frappés de stupeur. Le plus jeune, âgé de huit à neuf ans, est saisi d'un tremblement convulsif et d'une frayeur telle qu'il en mourra le 18 décembre suivant. Pagès se met au lit où il reste pratiquement sans soins jusqu'au 19 décembre, date à laquelle l'autorité judiciaire envoie chez lui deux médecins pour faire un rapport sur son état.

Dès le lundi 13 novembre 1848, en effet, toute la population de Floirac est au courant de l'affaire. Ce jour-là, vers midi, le garde champêtre Blondeau et la sœur de Pagès viennent informer l'adjoint Pierre Rivière de ce qui est arrivé mais celui-ci, de mauvaise foi, prétend que ce n'est pas possible, attribue l'accident à une chute due à l'ivresse et ne rédige aucun procès-verbal.

Quelques jours plus tard, à son retour à Floirac, le maire s'en tient à la version de son adjoint. La gendarmerie de Martel n'est informée que le 18 novembre par une plainte déposée par P. Pagès. Elle dresse un procès-verbal « *contre les nommés Augustin V., Pierre L., Antoine G., et Jean C. demeurant à Floirac, pour avoir exercé un guet-apens et actes de violence et voies de fait suivis de blessure contre le sieur Pierre Pagès domicilié à Floirac.* »

Les auteurs de l'agression, bientôt conscients de la gravité des faits, redoutent les investigations de la justice et vont tenter d'intimider le témoin principal, Pierre Manuel, le tailleur d'habits qui les a aperçus se lançant sur les traces de la victime.

Ainsi, le 4 décembre, Pierre Granouillac, discutant avec François Vours, lui dit qu'on veut faire du tort à Pierre Manuel et François Vours prévient l'épouse de Manuel qu'on doit venir les étrangler chez eux. Les 5 et 9 décembre ont lieu les interrogatoires des principaux témoins, Manuel, sa femme et sa fille, Jean Linars, Pierre Rivière et François Vours. Seul P. Rivière montre quelque réticence dans sa déposition.

Dimanche soir 17 décembre, vers 9 heures, un coup de feu est tiré depuis l'angle de la maison Pagès dans la direction de Pierre Manuel en train de causer devant sa porte avec des voisins. Manuel n'est pas touché mais Augustin Granouillac reçoit des grains de plomb dans les jambes. Personne n'a pu voir qui a tiré.

Le fils de Pierre Pagès, Léon Pagès âgé de 8 ans, meurt le 18 décembre des suites de la frayeur qui ne l'a pas quitté.

Ce jour-là, les deux médecins (Lachièze de Martel et Reynal chirurgien d'Alvignac) envoyés par l'autorité judiciaire visitent la victime de l'attentat.

Ils constatent : une contusion de la rotule droite et une plaie du genou droit ; deux contusions de la rotule gauche qui présente une luxation en-dehors avec inflammation des tissus et relâchement des ligaments ; une contusion sur l'articulation du bras gauche ; une petite plaie à la main droite ; plusieurs « érosions de la figure » ; une plaie à la tête sur l'occipital.

Pour le docteur Lachièze l'état du malade est surtout dû à un manque de soins immédiats.

Les 19 et 20 décembre 1848 l'affaire passe devant le tribunal de

première instance de Gourdon. Les accusés nient les faits qui leur sont reprochés.

Le jugement est rendu par la Cour d'Appel d'Agen le 25 avril 1849. Le réquisitoire du procureur général résume toute l'affaire, puis vient l'acte d'accusation :

« Les nommés Antoine G. cultivateur, Pierre B. cultivateur, Augustin V., L. maréchal-ferrant, C. fils aîné, S. de Rul, sont accusés d'avoir dans la soirée du 12 novembre 1848 commis une tentative de meurtre sur la personne du nommé Pagès, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue et n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de leur volonté. (avec préméditation)....

ou tout au moins d'avoir fait volontairement des blessures et porté des coups sur la personne du dit Pagès, lesquels coups et blessures ont occasionné chez ce dernier une incapacité de travail de plus de 20 jours. (avec préméditation). Ou tout au moins encore s'être rendu réciproquement complices les uns les autres à l'égard de ce dernier crime pour s'être avec connaissance réciproquement aidés les uns les autres dans les faits qui l'ont préparé et dans ceux qui l'ont facilité et consommé.

Lesquels faits constituent les crimes prévus et punis par les articles n°... du code pénal. »

Les sentences prononcées ne figurent pas au dossier.

* * *

Ainsi se termine l'histoire du « **rocher de Bion** » telle que me l'a raconté le dossier de justice déposé aux Archives Départementales du LOT.

Michel Carrière